

## comment des commissions d'examen des vœux qui avaient refusé de siéger en 2018 ont-elles travaillé en 2019 ?

7-9 minutes

Où en sont, en 2019, les universités où des commissions d'examen des vœux Parcoursup avaient refusé de siéger en 2018 ? À Lille, Nantes, Orléans et Paris-III, par exemple, il n'y a plus "de refus frontal", la situation est beaucoup plus calme. Pour expliquer cela, les VP formation et Stefano Bosi avancent notamment le vote de la loi ORE et la mise en place des "oui si". Toutefois, certaines filières continuent de boycotter le classement des vœux quand d'autres valident toutes les candidatures.



© Pixabay

Lille : "Pas de refus frontal"

L'an dernier, un collectif d'enseignants-chercheurs lillois avait refusé de faire "le sale boulot de classement" demandé par Parcoursup, le jugeant "discriminant" ([lire sur AEF info](#)). Une contestation jugée "très minoritaire" par l'université ([lire sur AEF info](#)), qui avait tout de même créé une "commission centrale d'examen des vœux" pour classer près de 17 000 candidatures ([lire sur AEF info](#)).

"C'est plus calme cette année", constate Sylvie Delmer, VP en

charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle, jointe par AEF info le 21 mai 2019. "Il n'y a pas eu de refus frontal de constituer des commissions d'examen des vœux et dans toutes les formations, les candidatures ont été classées", assure-t-elle. L'université n'a donc pas mis en place de "commission centrale" cette année.

Parcoursup est-il entré dans les mœurs ? "D'une part, c'est la loi", souligne Sylvie Delmer. "D'autre part, l'an dernier, les équipes refusaient de faire de la sélection. Elles ont vu que pour l'essentiel des formations, ce n'était pas le cas. En sociologie, en AES ou en science politique, nous sommes allés jusqu'à la fin de la liste en appelant tous les candidats", illustre-t-elle.

"Le constat n'a pas changé", proteste un enseignant-chercheur mobilisé l'an dernier, évoquant une procédure "chronophage, inutile et injuste". "Certaines filières rebelles l'an passé classent, d'autres boycottent (au moins deux), certaines filières qui classaient l'an passé doivent faire face à des défections parmi ceux qui classaient", rapporte-t-il à AEF info.

Nantes : "une situation plus apaisée"

"La situation est plus apaisée que ce que l'on avait connu l'an dernier", affirme Dominique Averty, VP formation de l'université de Nantes, le 28 mai 2019. En 2018, le président de l'université, Olivier Laboux, avait décidé de renommer 13 des 35 commissions de l'université chargées d'examiner les candidatures reçues via Parcoursup (lire sur AEF info [ici](#) et [ici](#)). "Quelques formations, comme sociologie, géographie & aménagement, n'ont pas constitué de commissions d'examen des vœux, mais des filières comme droit ou histoire, qui s'étaient opposées au classement des vœux l'an dernier, ont réuni cette année des commissions". En lettres, la commission a simplement validé l'appel des candidats, tous pouvant être accueillis. En droit, tous les candidats du secteur (Loire-Atlantique pour le site de Nantes, Vendée pour le site de La Roche-sur-Yon) ont été appelés.

"Cette année, poursuit Dominique Averty, nous avons insisté sur la mise en place de parcours accompagnés, plus que sur le classement des candidats". 21 des 35 formations de licences non sélectives de l'université de Nantes proposeront à la rentrée des parcours "oui si" (lire sur AEF info [ici](#) et [ici](#)). Ce sera le cas en

sciences, [Staps](#), droit, économie-gestion, [LEA](#), histoire. "Nous ne sommes pas encore à 100 %, commente le VP formation, mais la plupart des UFR sont engagées dans cette dynamique, avec la mise en place de tests de positionnement à l'entrée en licence par exemple".

Dominique Averty rappelle le cadre de la loi [ORE](#) : "On est vraiment dans une démarche d'orientation, et on observe une vraie montée en puissance de cette question dans les lycées. Les élèves font leurs choix avec plus de recul. À l'université, nous sommes plus du côté de la réussite, pour accompagner les étudiants qui n'ont pas tous les attendus requis".

Orléans : "toutes les composantes ont étudié les vœux"

Lors de la procédure 2018, les collègiums de sciences et techniques et de lettres, langues, sciences humaines de l'université d'Orléans avaient refusé de classer les dossiers des candidats, s'engageant à accueillir tous les candidats ([lire sur AEF info](#)). Cette année, "la totalité des composantes universitaires ont étudié les vœux", que ce soit dans les filières en tension pour les classer ou pour voir quels futurs étudiants inscrire en dispositifs 'oui si', indique Yann Mercier-Brunel, VP CFVU de l'établissement.

"Nous avons laissé les équipes pédagogiques fonctionner selon leurs habitudes : dans certains départements, l'ensemble des enseignants se sont mobilisés tandis que dans d'autres, seul le responsable formation était mobilisé. Les équipes pédagogiques ont joué le jeu selon les valeurs de l'établissement à savoir la démocratisation de l'enseignement supérieur selon nos moyens", déclare-t-il.

Selon les formations, les commissions ont utilisé différents outils pour classer les dossiers : en Staps, les membres de la commission ont utilisé la procédure mise au point par la [C3D](#) ([lire sur AEF info](#)), les autres formations ont utilisé l'outil d'aide à la décision du MESRI. "Seule la licence anglais-japonais a mis au point son propre outil pour valoriser par exemple le fait d'avoir fait japonais au lycée. Pour cette formation, nous avons eu 528 candidatures pour 120 places", ajoute Yann Mercier-Brunel.

Concernant les dispositifs 'oui si', "l'année dernière nous avons manqué de temps pour les mettre en place dans certaines formations, nous nous sommes donc appuyés sur les dispositifs de

soutien déjà existants. Mais, pour la rentrée 2019, l'ensemble de nos formations proposeront des dispositifs de remise à niveau, certains sous la forme de 'oui si' dès le 1er semestre, d'autres sous diverses formes au 2e semestre".

Paris-III : les enseignants davantage "rassurés", selon le rectorat

Lors de la procédure 2018 de Parcoursup, le rectorat avait classé les candidats à la place des commissions d'examen des vœux dans 5 formations ([lire sur AEF info](#)). Deux arrêtés répertoriaient les formations concernées : il s'agissait de 4 parcours de Paris III Sorbonne-Nouvelle (3 parcours cinéma issus de la mention "arts du spectacle", et un parcours espagnol/communication de la mention "langues, littératures & civilisations étrangères et régionales") et un parcours de Paris-I (philosophie-lettres).

Pour la procédure 2019, "ce décret n'a pas été utile" car les commissions ont siégé dans ces formations, indique Stefano Bosi, vice-chancelier des universités de Paris, à AEF info. "Il y a eu, en 2018, des résistances chez les enseignants les plus mobilisés contre Parcoursup mais cela n'a pas été le cas cette année." Pour lui, les ajustements apportés à Parcoursup cette année ([lire sur AEF info](#)) ont contribué à rassurer les enseignants, tout comme les quotas plafond de hors secteur et plancher de boursiers ([lire sur AEF info](#)).